



**SAINTE-JULIE**

## AVIS PUBLIC

### Entrées en vigueur

---

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance extraordinaire tenue le 21 octobre 2024, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 1310** autorisant le paiement des coûts des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et de réaménagement de la place Gaudette, incluant une piste cyclable, ainsi que les frais contingents pour un montant de 950 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 950 000 \$;
- **Règlement 1335** autorisant le paiement des coûts des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 800 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 800 000 \$.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements 1310 et 1335 le 4 novembre 2024.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 20 novembre 2024.

Nathalie Deschesnes, avocate  
Greffière

---

**Publication** : Site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 20 novembre 2024.



**SAINTE-JULIE**

## **RÈGLEMENT 1310**

Avis de motion	2024-10-07
Projet de règlement	2024-10-07
Adoption	2024-10-21
Entrée en vigueur	2024-11-20

**AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE GAUDETTE, INCLUANT UNE PISTE CYCLABLE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 950 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 950 000 \$**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et de réaménagement de la place Gaudette, incluant une piste cyclable;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer les coûts de ces travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, sous le n° 24-399;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** La Ville de Sainte-Julie est autorisée par le présent règlement à payer les coûts des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et de réaménagement de la place Gaudette, incluant une piste cyclable, lesquels travaux sont décrits dans l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2** La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser et à emprunter un montant total de 950 000 \$, le tout pour payer les coûts des travaux de réhabilitation estimés à 801 688 \$, ainsi que les frais contingents s'élevant à 148 312 \$, tels qu'ils sont décrits dans les annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 950 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt (20) ans.

**ARTICLE 3** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**ARTICLE 4** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation se révélerait insuffisante.

**ARTICLE 5** Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 6** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre (2024).

(s) Mario Lemay  
Mario Lemay  
Maire

(s) Alexandrine Gemme  
Alexandrine Gemme  
Greffière adjointe



SAINTE-JULIE

RÈGLEMENT 1310

ANNEXE A

LE 7 OCTOBRE 2024

Réfection du réseau d'aqueduc et réaménagement de la Place Gaudette  
incluant une piste cyclopédestre

ART.	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROPABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>1.0</b>	<b>Gestion de contrat</b>			
	Mobilisation, gestion et maintien de la signalisation	1 forfaitaire	51 574.60 \$	51 574.60 \$
	Activités requises pour la gestion de traçabilités des sols contaminés	1 forfaitaire	10 000.00 \$	10 000.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 1 - Gestion de contrat</b>			<b>61 574.60 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>Démolition et travaux préparatoires</b>			
	Élagage des arbres	1 forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	Enlèvement et disposition du pavage existant	1 450 m.ca	8.00 \$	11 600.00 \$
	Démolition et disposition des bordures et trottoirs de béton existants	240 m.lin	18.00 \$	4 320.00 \$
	Excavation, disposition des fondations de rues et structures existantes et mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme de rue	1 300 m.ca	35.00 \$	45 500.00 \$
	Excavation, disposition des fondations de rues et structures existantes et mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme du bassin de rétention	95 m.ca	35.00 \$	3 325.00 \$
	Excavation, disposition des fondations de rues et structures existantes et mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme de piste cyclable	350 m.ca	30.00 \$	10 500.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 2 - Démolition et travaux préparatoires</b>			<b>77 245.00 \$</b>
<b>3.0</b>	<b>Aqueduc</b>			
	Alimentation temporaire en eau potable Incluant protection incendie	1 forfaitaire	25 000.00 \$	25 000.00 \$
	Équipe de plombier (Provision)	10 heures	235.00 \$	2 350.00 \$
	Borne d'incendie Concord Daigle, modèle D-67 M premier Incluant sa vanne	1 unité	12 000.00 \$	12 000.00 \$
	Conduite d'aqueduc CPV DR-18 - 150 mm dia. Incluant disposition du réseau existant	105 m.lin	435.00 \$	45 675.00 \$
	Isolant (Provision)	10 m.ca	35.00 \$	350.00 \$
	Entrée de service d'aqueduc - 19 mm dia.	13 unités	3 500.00 \$	45 500.00 \$
	Prolongement d'entrée de service au-delà de l'emprise municipale (Provision)	5 m.lin	300.00 \$	1 500.00 \$
	Raccordement du réseau d'aqueduc existant	1 unité	1 700.00 \$	1 700.00 \$
	Nettoyage, essai d'étanchéité et désinfection des nouvelles conduites	105 m.lin	13.00 \$	1 365.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 3 - Aqueduc</b>			<b>135 440.00 \$</b>
<b>4.0</b>	<b>Égout pluvial</b>			
	Puisard en béton préfabriqué	3 unités	6 500.00 \$	19 500.00 \$
	Drain de rive	285 m.lin	60.00 \$	17 100.00 \$
	Aménagement du bassin de rétention	1 forfaitaire	10 000.00 \$	10 000.00 \$
	Travaux divers sur égout pluvial	1 forfaitaire	50 000.00 \$	50 000.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 4 - Égout pluvial</b>			<b>96 600.00 \$</b>

ART.	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROPABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>5.0</b>	<b>Égout sanitaire</b>			
	Travaux divers sur égout sanitaire	1 forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	<b>Sous-total Section 5 - Égout sanitaire</b>			<b>2 000.00 \$</b>
<b>6.0</b>	<b>Voirie</b>			
	Matériau d'emprunt (Provision)	100 t.m.	20.00 \$	2 000.00 \$
	Membrane géotextile type S1-P2	1 650 m.ca	5.00 \$	8 250.00 \$
	Fourniture, mise en place et compaction de la sous-fondation de rue en matériau granulaire type MG-56 400mm d'épaisseur	1 300 m.ca	25.00 \$	32 500.00 \$
	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation de rue en matériau granulaire type MG-20 300mm d'épaisseur	1 300 m.ca	25.00 \$	32 500.00 \$
	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation de piste cyclable en matériau granulaire type MG-20 300mm d'épaisseur	350 m.ca	40.00 \$	14 000.00 \$
	Cadres et couvercles de regard à remplacer par des cadres et couvercles ajustables et l'ajustement au niveau final	4 unités	2 000.00 \$	8 000.00 \$
	Bordure de béton	285 m.lin	110.00 \$	31 350.00 \$
	Musoir en béton, rayon de 1m	1 unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	Enrobé bitumineux couche de base ESG-14 PG58S-28 60mm d'épaisseur	185 t.m.	230.00 \$	42 550.00 \$
	Enrobé bitumineux couche de surface ESG-10 PG58S-28 40mm d'épaisseur	125 t.m.	230.00 \$	28 750.00 \$
	Enrobé bitumineux piste cyclopédestre EC-10 PG58S-28 50mm d'épaisseur	35 t.m.	350.00 \$	12 250.00 \$
	<b>Sous-total Section 6 - Voirie</b>			<b>214 150.00 \$</b>
<b>7.0</b>	<b>Éclairage</b>			
	Enlèvement des poteaux d'éclairage existants, avec remise des poteaux, potences et luminaires à un site à déterminer par la ville	1 forfaitaire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
	Conduit CPV 50mm diamètre	105 m.lin.	60.00 \$	6 300.00 \$
	Fourniture et installation des massifs pour lampadaires	2 unités	2 000.00 \$	4 000.00 \$
	Fourniture et installation des lampadaires	2 unités	10 000.00 \$	20 000.00 \$
	Câble électrique RWU-90 No6, Noir/Rouge	105 m.lin.	10.00 \$	1 050.00 \$
	Câble électrique RWU-90 No6, Vert	105 m.lin.	10.00 \$	1 050.00 \$
	Raccordement au réseau électrique existant	1 forfaitaire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
	Vérification électromagnétique	1 forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	<b>Sous-total Section 7 - Éclairage</b>			<b>44 400.00 \$</b>
<b>8.0</b>	<b>Réfections et travaux divers</b>			
	Marquage de la chaussée	1 forfaitaire	1 000.00 \$	1 000.00 \$
	Gazon en plaques incluant 150 mm ép. de terre végétale	800 m.ca.	30.00 \$	24 000.00 \$
	Réfection des entrées privées en enrobé bitumineux EC-10 PG58S-28 50 mm d'ép.	135 m.ca.	125.00 \$	16 875.00 \$
	Réfection des entrées privées en pavé de béton	65 m.ca.	225.00 \$	14 625.00 \$
	Bordure de béton universelle	30 m.lin.	100.00 \$	3 000.00 \$
	Bordure de béton privée coulée en place	5 m.lin.	255.00 \$	1 275.00 \$
	Boîtes postales de Poste Canada à enlever et réinstaller temporairement et sécuritairement, incluant réinstallation à la fin du chantier	1 forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	<b>Sous-total Section 8 - Réfections et travaux divers</b>			<b>62 775.00 \$</b>

ART.	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROPABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
			<b>TOTAL DES COÛTS</b>	<b>694 184.60 \$</b>
			Provision pour imprévus (±10%)	69 418.46 \$
			Taxes nettes (4,9875%)	38 084.70 \$
			<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>801 687.76 \$</b>

SERVICE DES INFRASTRUCTURES  
ET GESTION DES ACTIFS



Audrey-Anne Chevigny-Lépine, ing  
Chef de section - Génie civil  
#OIQ: 5071975



Marcel jr Dallaire, ing.  
Directeur  
#OIQ: 109803

FRAIS CONTINGENTS

Honoraires professionnels

Plans et devis	40 084 \$
Surveillance	40 084 \$
Laboratoire	32 068 \$

Frais de financement temporaire

Intérêts	36 076 \$
----------	-----------

**TOTAL**

148 312 \$



Patrick Quirion, OMA, CPA  
Directeur général adjoint et trésorier  
25 septembre 2024



**SAINTE-JULIE**

## **RÈGLEMENT 1335**

---

Avis de motion	2024-10-07
Projet de règlement	2024-10-07
Adoption	2024-10-21
Entrée en vigueur	2024-11-20

**AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 800 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 800 000 \$**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réhabilitation de diverses conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer les coûts de ces travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, sous le n° 24-402;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** La Ville de Sainte-Julie est autorisée par le présent règlement à payer les coûts des travaux de réhabilitation des conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur les rues énumérées à l'annexe « A-1 », lesquels travaux sont décrits dans l'annexe « A », toutes deux jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2** La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser et à emprunter un montant total de 800 000 \$, le tout pour payer les coûts des travaux de réhabilitation estimés à 746 411 \$, ainsi que les frais contingents s'élevant à 53 589 \$, tels qu'ils sont décrits dans les annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 800 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt (20) ans.

**ARTICLE 3** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**ARTICLE 4** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation se révélerait insuffisante.



**ARTICLE 5** Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 6** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre (2024).


(s) Mario Lemay  
\_\_\_\_\_  
Mario Lemay  
Maire

(s) Alexandrine Gemme  
\_\_\_\_\_  
Alexandrine Gemme  
Greffière adjointe

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE  
SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS**

ART.	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>1.0</b>	<b>GAINAGE</b>			
1.01	Mobilisation, gestion et maintien de la signalisation	1 forfaitaire	25 000.00 \$	25 000.00 \$
1.02	<b>Nettoyage des conduites sanitaires</b> (Conduite avec un degré d'obstruction de 0 à 25 % de l'aire effective de la conduite)			
1.02.01	- 200 mm dia.	92 m.lin.	15.00 \$	1 380.00 \$
1.02.02	- 250 mm dia.	1 012 m.lin.	15.00 \$	15 180.00 \$
1.02.03	- 300 mm dia.	451 m.lin.	15.00 \$	6 765.00 \$
1.03	<b>Inspection télévisée des conduites sanitaires</b>			
1.03.01	- 200 mm dia.	92 m.lin.	30.00 \$	2 760.00 \$
1.03.02	- 250 mm dia.	1 012 m.lin.	30.00 \$	30 360.00 \$
1.03.03	- 300 mm dia.	451 m.lin.	30.00 \$	13 530.00 \$
1.04	<b>Réhabilitation des conduites sanitaires</b>			
1.04.01	- 200 mm dia.	92 m.lin.	250.00 \$	23 000.00 \$
1.04.02	- 250 mm dia.	1 012 m.lin.	300.00 \$	303 600.00 \$
1.04.03	- 300 mm dia.	451 m.lin.	350.00 \$	157 850.00 \$
1.05	Rapport informatisé CERIU NASSCO-PACP (cote et pointage)	1 555 m.lin.	1.50 \$	2 332.50 \$
	<b>Sous-total Section 1 - GAINAGE</b>			<b>581 757.50 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>PROVISIONS</b>			
2.01	Nettoyage des conduites sanitaires avec un degré d'obstruction de 25 à 100 % de l'aire effective de la conduite	10 h	400.00 \$	4 000.00 \$
2.02	Correction des conduites avec un joint décalé de plus de 10% de la conduite	8 m.lin.	3 000.00 \$	24 000.00 \$
	<b>Sous-total Section 2 - PROVISIONS</b>			<b>28 000.00 \$</b>
<b>3.0</b>	<b>INSPECTIONS TÉLÉVISÉES POUR ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX (RÉALISÉES EN 2026)</b>			
3.01	<b>Nettoyage des conduites</b> (Conduite avec un degré d'obstruction de 0 à 25 % de l'aire effective de la conduite)			
3.01.01	- 200 mm dia.	92 m.lin.	18.00 \$	1 656.00 \$
3.01.02	- 250 mm dia.	1 012 m.lin.	18.00 \$	18 216.00 \$
3.01.03	- 300 mm dia.	451 m.lin.	18.00 \$	8 118.00 \$
3.02	<b>Inspection télévisée des conduites</b>			
3.02.01	- 200 mm dia.	92 m.lin.	10.00 \$	920.00 \$
3.02.02	- 250 mm dia.	1 012 m.lin.	10.00 \$	10 120.00 \$
3.02.03	- 300 mm dia.	451 m.lin.	10.00 \$	4 510.00 \$
3.03	Rapport informatisé CERIU NASSCO-PACP (cote et pointage)	1 555 m.lin.	1.50 \$	2 332.50 \$
	<b>Sous-total Section 3 - INSPECTIONS TÉLÉVISÉES POUR ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX (RÉALISÉES EN 2026)</b>			<b>45 872.50 \$</b>
<b>TOTAL DES COÛTS</b>				<b>655 630.00 \$</b>
Provision pour imprévus (±8.5%)				55 322.72 \$
Taxes nettes (4,9875%)				35 458.77 \$
<b>MONTANT TOTAL</b>				<b>746 411.49 \$</b>

SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

  
Audrey-Anne Chevigny-Lépine, ing.  
Chef de section - génie civil  
oiq : 5071975

  
Marcel jr Dallaire, ing.  
Directeur  
oiq : 109803

**SAINTE-JULIE****TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE  
SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS**

Liste des rues	
Abbé-Théoret	Avenue de l'
Gauthier	Rue
Jardins	Rue des
Muguet	Rue du
Plaines	Rue des

FRAIS CONTINGENTS

Honoraires professionnels

Plans et devis	10 000 \$
Surveillance	10 000 \$

Frais de financement temporaire

Intérêts	33 589 \$
----------	-----------

**TOTAL**

---

**53 589 \$**

---



Patrick Quirion, OMA, CPA  
Directeur général adjoint et trésorier  
25 septembre 2024